

BX1756

C32

S4

V.3



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA  
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

---



---

## SERMON

SUR

### LE DEVOIR DE L'AUMÔNE,

PRÊCHÉ A SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS,

En faveur

*D'UN ÉTABLISSEMENT DE JEUNES ORPHELINES.*

\*\*\*

*Date eleemosynam.*

Faites l'aumône. (*Luc, xi, 11.*)

LORSQUE notre divin Sauveur, vivant parmi les hommes, exerçait dans la Judée un ministère tout de bienfaisance et d'amour, les besoins de tous les genres trouvaient en lui une ressource assurée; partout où il se montrait, les infortunés de toutes les classes se pressaient sur son passage, et recevaient le soulagement de tous leurs maux. C'était tantôt une multitude affamée qu'il rassasiait dans le désert; tantôt des lépreux, des paralytiques, des aveugles qu'il guérissait; tantôt de faibles enfans qu'il prenait dans ses bras, pour les honorer de ses divines caresses, et leur donner en les bénissant le gage de tous les biens; tantôt une pécheresse dont il accueillait le repentir et essuyait les larmes, ou une femme adultère qu'il sauvait de la mort; ou enfin, un larron expirant qu'il remplissait d'espérance et de joie. C'est ainsi que tous ses pas étaient marqués par les grâces et les faveurs.



qu'il ne cessait de répandre : *Pertransiit benefaciendo* (1).

Voilà, mes chers Frères, le touchant et adorable modèle que nous avons la consolation de vous voir imiter. Depuis quarante jours, nous vous appelons dans tous les temples de cette capitale, et nous y faisons, pour ainsi dire, passer devant vos yeux toutes les misères et toutes les infirmités humaines. Nous vous présentons ici des pauvres, des malades, des vieillards, qui sans votre assistance ne sauraient vivre; là, tout un peuple d'enfans malheureux, qui errent dans cette grande ville, sans autre ressource que la divine Providence et votre charité; ailleurs, de jeunes prisonniers revenus de leurs égaremens, qui, après avoir éprouvé la miséricorde de Dieu et celle du prince, ont encore besoin de la vôtre; ailleurs encore, des Magdeleines pénitentes, que vos bienfaits doivent affermir dans les voies de l'honneur et de la vertu, où la religion les a fait entrer. Partout, à la voix des ministres sacrés, votre compassion s'est montrée généreuse et même prodigue; l'aumône, se répandant de vos mains avec abondance, a nourri l'indigent, soulagé l'infirme, brisé ou adouci les fers du captif, soutenu l'enfance, ranimé la vieillesse défaillante, encouragé le repentir, fait prospérer de pieux établissemens, qui honorent la religion et étendent sa salutaire influence. Les églises mêmes les plus éloignées éprouvent les effets de votre sollicitudé; et vos présens traversent en ce moment les mers pour aller faire bénir votre nom jusque dans le Nouveau-Monde. La multitude des bonnes œuvres, loin de laisser votre zèle, n'a fait qu'en augmenter l'ardeur, et votre libéralité semble toujours plus inépuisable, lorsque nos discours et nos forces sont presque épuisés.

Nous espérons cependant trouver encore aujourd'hui des paroles, pour recommander à vos pieuses largesses un objet plus digne peut-être que tout autre d'intéresser vos cœurs: c'est l'innocence, la pau-

(1) Act. x, 38.

vreté, le malheur réunis dans le sexe le plus faible, et dans l'âge le plus tendre; ce sont ces jeunes orphelines recueillies par la charité, arrachées du sein de la plus profonde misère et du milieu de tous les périls, adoptées par de nouvelles mères à qui elles devront bien plus que la vie, des mœurs pures, une éducation sage et chrétienne, une piété éclairée et une honnête industrie, source de l'aisance et sauvegarde de la pudeur. C'est avec votre secours qu'elles doivent continuer à jouir de ces précieux avantages; c'est par vos dons que leur nombre, si borné jusqu'ici, promet de s'accroître, et que cette institution naissante peut espérer de fleurir. Je plaiderai donc encore la cause de ces enfans, quoique je n'ignore pas que leur faiblesse, leurs besoins, et votre propre sensibilité, la plaident bien plus éloquemment; je parlerai de ce que vous savez si bien pratiquer, de l'aumône; j'en parlerai, non comme un flatteur qui vient vous louer de ce que vous faites, mais comme un ministre de Dieu, qui vient vous montrer dans quelle obligation vous êtes de le faire; car l'aumône n'est pas une œuvre de surrogation, ni un simple conseil, mais un précepte et un devoir: c'est l'importante vérité que j'entreprends de développer dans ce discours. Appliquez-vous à un sujet si digne de votre attention: je m'efforcerai de le traiter avec autant de sagesse et de modération que de zèle, mais aussi avec liberté, puisque les pauvres ne m'entendent pas. Dans ma première partie, j'établirai le devoir indispensable de l'aumône, et j'en marquerai les limites; dans la seconde, je réfuterai les objections et les prétextes que l'infidélité du siècle et la cupidité opposent à ce devoir. Puisse le Seigneur éclairer mon esprit, et mettre la persuasion sur mes lèvres, afin qu'il me soit donné de faire bien connaître, et surtout de faire aimer la plus douce des obligations du christianisme, celle de soulager l'indigence et l'infortune! — *Ave, Maria.*



## PREMIER POINT.

Dans l'oubli presque général où sont tombés aujourd'hui et les maximes de la morale chrétienne, et les véritables principes de la loi naturelle, il est vraisemblable, mes Frères, que si j'interrogeais sur le devoir de l'aumône, un de ces honnêtes mondains qui passent encore pour religieux et timorés, il me tiendrait à peu près ce langage : Il est beau d'être charitable, mais il n'y a d'obligation que d'être juste; faire du bien aux infortunés, c'est se rendre digne d'éloge, de récompense, mais ne faire tort à personne suffit pour être exempt de reproche; autant il m'est défendu de ravir ce qui appartient à autrui, autant m'est-il permis d'user comme il me plaît de ce qui m'appartient; si j'en emploie une partie au soulagement des malheureux, c'est parce que j'ai le cœur sensible, et que j'aime à m'attirer les bénédictions du pauvre; mais en cela je crois suivre une inclination généreuse, et non accomplir un précepte, et je prescrite les bornes que je veux à ma compassion et à mes largesses. Ainsi, l'homme osera dire comme Dieu : Je fais miséricorde, ou je la refuse à mon gré, et je ne dois compte qu'à moi-même de la libéralité que j'exerce : *Miserebor cui voluero, et clemens ero in quem mihi placuerit* (1).

Ecoutez en quels termes saint Basile-le-Grand réfuta cette doctrine : « Ce sont vos biens, s'écrie ce Père, et en conséquence vous en disposez selon votre bon plaisir. Ils sont à vous, j'en conviens; mais d'où, de qui les avez-vous reçus? *Unde accepta hæc... invexisti?* les avez-vous apportés dans ce monde en naissant? Si vous répondez que vous les tenez du hasard, vous êtes impie : *Si a casu dixeris, impius es.* Si vous avouez qu'ils sont un présent de la bonté du Créateur, à quel dessein vous a-t-il donné ce qu'il refuse à tant d'autres? N'a-t-il obéi qu'à un injuste et aveugle caprice, dans cette inégale répartition des

(1) Exod. xxxiii, 19.

choses nécessaires à la vie? *Non enim injustus est Deus, qui ea quæ sunt ad victum inæqualiter nobis divisit.* Puisqu'on ne peut douter ni de sa justice, ni de sa sagesse, n'est-il pas évident que vous n'êtes riche, et que d'autres ne sont pauvres, qu'afin que vous pratiquiez la charité, et eux la patience; qu'ils soient redevables de leur subsistance à vos bienfaits, et que vous deviez votre salut à leurs prières? *Profectò non aliam ob causam, nisi ut tu benignitatis... mercedem accipias, ille verò patientiæ... præmiis honoretur.*»

Et en effet, mes chers Auditeurs, comment pourrions-nous justifier la providence de Dieu, s'il eût donné pour partage aux uns l'opulence, aux autres la misère, sans obliger ceux à qui tout abonde, de subvenir aux nécessités de ceux à qui tout manque? Eh quoi! tous les hommes ne sont-ils pas l'ouvrage de ses mains? ne sont-ils pas tous faits à son image? tous frères? tous issus d'un même père commun, formant ensemble une seule grande famille qui est le genre humain, appelés à posséder un même héritage éternel? Et toutes les jouissances seraient ici-bas pour les uns, toutes les privations pour les autres? Ceux-là auraient de quoi satisfaire non-seulement leurs besoins, mais leurs caprices, mais leurs passions, mais toute l'avidité des désirs les plus effrenés; tandis que ceux-ci n'auraient ni pain, ni vêtement, ni asile! Et ces heureux aînés, unique objet des soins et des complaisances du Créateur, ne devraient rien à leurs frères infortunés, que le Ciel et la terre abandonneraient ainsi à toute l'horreur de leur sort! Un tel plan pour le gouvernement de l'univers, n'aurait-il pas, je vous le demande, quelque chose de révoltant et de monstrueux, si l'on pouvait un seul instant l'attribuer à la divine Providence? Mère à l'égard d'une partie du genre humain, marâtre envers tout le reste, quel moyen nous laisserait-elle de la défendre contre les reproches de ceux qu'une partialité si choquante exciterait au blasphème? Quel plan digne d'elle, au contraire, que d'avoir choisi



quelques hommes, pour être les dépositaires de ses trésors, et pour les répandre sur la multitude de leurs semblables ! et, de même qu'elle a fait les génies supérieurs pour être comme le flambeau des esprits vulgaires, les hommes forts et courageux pour être la ressource et l'appui des faibles et des timides, d'avoir fait aussi les riches pour être les bienfaiteurs, les économes, les tuteurs des pauvres !

O vous donc qui possédez les dons de la fortune, parlons mieux, les dons du Père céleste, c'est de vous qu'il dépend de faire honorer et bénir, ou maudire et outrager sa providence adorable. Si vous êtes les dispensateurs fidèles des biens qu'elle vous a confiés, on verra, dans votre sollicitude et votre bienfaisance, un gage et comme une preuve vivante de sa sagesse et de sa bonté ; on trouvera qu'elle a assez pourvu aux besoins des malheureux, en vous élevant au-dessus d'eux pour les secourir ; et, comme on la loue tous les jours d'avoir placé si haut, et environné de tant d'éclat ces astres bienfaisans qui nous échauffent et nous éclairent, d'avoir porté jusqu'au-dessus des nuées la cime de ces montagnes d'où jaillissent les sources intarissables qui arrosent et fécondent les plaines, ainsi, on la bénira de vous avoir donné la grandeur, les dignités, l'opulence, pour le soulagement et le bonheur de l'humanité entière. Mais si vous vouliez jouir seuls de ce qui était destiné à faire la prospérité commune ; si, vous concentrant en vous-mêmes ou dans vos familles particulières, vous oubliiez la grande famille dont vous deviez être l'ornement et le soutien, ce serait comme si le soleil renfermait en lui-même sa lumière, comme si les hautes montagnes retenaient dans leurs flancs les eaux qui doivent fertiliser la terre ; le monde se croirait abandonné de son auteur ; la plus nombreuse portion du genre humain, n'espérant plus d'adoucissement à ses maux, se plaindrait d'avoir été livrée sans ressource à une misère sans bornes.

Encore si nous vivions dans ces temps plus heu-

reux, où la foi et la piété fournissaient des consolations si puissantes au malheur ; où le respect pour la majesté divine imposait silence à de téméraires raisonnemens, et étouffait d'audacieux murmures ; où l'on trouvait dans les espérances de l'éternité, et dans l'attente du jugement à venir, le dédommagement des peines et la réparation des injustices passagères de la vie, il y aurait moins lieu de craindre que l'indigence amenât à sa suite le désespoir et le blasphème, que les pauvres délaissés s'en prissent à Dieu même de la négligence et de la dureté des riches. Mais dans ces jours d'aveuglement et de délire, où l'impiété s'est répandue dans toutes les classes et gagne le peuple ignorant et grossier, où l'athéisme erre plus hideux sous des haillons, il n'y a presque plus de misérable qui n'ose imputer à Dieu sa misère, presque plus de douleur qui ne se tourne en rage et en noir dépit ; et nous ne savons que trop combien les prisons, les hospices, les dépôts de la triste mendicité, renferment aujourd'hui de blasphémateurs et de cœurs ulcérés contre le Ciel.

Et vous croiriez, ô riche avare, qu'un Dieu qui aime ses créatures, qui veut en être aimé, voit d'un œil tranquille que votre insensibilité le fasse haïr des pauvres, et le calomnie auprès d'eux ! Me demanderez-vous où est la loi par laquelle il vous impose ce devoir ? Ah ! elle est écrite, cette loi, dans votre propre cœur, où il a mis, en le formant, la tendre pitié, qui réclame sans cesse contre l'avarice en faveur de l'humanité souffrante. Elle est écrite, cette loi, dans votre raison, qui vous crie que ne vouloir vous retrancher aucun plaisir, quand vos semblables expient dans les angoisses et le dénûment de toutes choses, c'est être barbare et indigne de vivre. Elle est écrite, cette loi, dans ce principe universellement avoué du droit naturel, qu'il faut traiter le prochain comme on voudrait être traité soi-même, et lui faire le bien qu'on désirerait pour soi si l'on était dans la détresse où il se trouve. Elle est, cette loi, de tous



les pays et de tous les temps. Elle était connue du saint homme Job qui, plus ancien que Moïse, étranger à la race d'Abraham et vivant au milieu des Gentils, disait : Si j'avais rejeté la prière du pauvre, et fait attendre les yeux de la veuve; si j'avais mangé seul mon pain, sans le partager avec le pupille; si, de la toison de mes brebis, je n'avais réchauffé les flancs du malheureux qui périssait faute de vêtement, quelle grâce pourrais-je espérer au tribunal de celui qui a tiré du même limon l'indigent et le riche, et qui doit nous juger tous également (1)? Elle se lit, cette loi, à toutes les pages des divines Ecritures. Quelque imparfait et endurci que fût l'ancien peuple, la miséricorde était un précepte sacré pour lui : Qu'il n'y ait point parmi vous, disait le Seigneur aux Hébreux, un seul infortuné qui manque de ressource et d'asile : *Omnino indigens et mendicus non erit inter vos* (2); si l'un de vos frères tombe dans la disette, ne lui fermez pas votre cœur, mais ouvrez libéralement votre main pour le secourir : *Non obdurabis cor tuum, nec contrahas manum, sed aperies eam* (3); prêtez à l'indigent dans son besoin, et s'il n'est pas en état de rendre, qu'à la septième année la dette soit éteinte, et votre prêt converti en don : *Septimo anno facies remissionem* (4). C'est à ce prix seulement que les bénédictions du Ciel étaient promises à ce peuple intéressé et charnel : *Ut benedicat tibi Dominus in omni tempore* (5).

Que dirons-nous maintenant du peuple nouveau, et de la loi évangélique, qui n'est tout entière que le code de la charité, qui ne commande, pour ainsi dire, que la miséricorde, et ne réproûve que la dureté envers les malheureux? Voyez le mauvais riche précipité dans les enfers, sans autre crime que d'a-

(1) Job. xxxi.

(2) Deut. xv, 4.

(3) Deut. xv, 7, 8.

(4) Deut. xv, 1.

(5) Deut. xv, 10.

voir été insensible aux maux de Lazare. Entendez la sentence de tous les riches impitoyables, prononcée d'avance par la bouche du Sauveur : « Allez, maudits, au feu éternel. » Pourquoi? parce que j'ai eu faim sans que vous m'ayez nourri, et soif sans que vous m'ayez désaltéré; que j'ai été nu, errant, prisonnier, malade, sans que vous m'ayez vêtu, recueilli, visité, secouru : car tout ce que vous avez refusé au plus petit de ces infortunés, objets de tant de dédains et d'un oubli si cruel, vous me l'avez refusé à moi-même, et en les vengeant, ce sont mes propres injures que je venge : *Discedite... in ignem aeternum* (1). Quel précepte que celui dont la violation est punie d'une éternité de supplices!

Il ne peut donc s'élever aucun doute sur l'obligation de faire l'aumône. Mais quelles sont les bornes de ce devoir? Seconde question non moins importante que la première.

Gardons-nous ici de toute exagération, mes Frères. Laissons les belles maximes qui ne sont point des règles, et les beaux exemples qu'on n'est pas tenu de suivre. Ne parlons pas de ces jours glorieux de l'Eglise primitive, où les fidèles de Jérusalem mettaient en commun tous leurs biens; où ceux de Corinthe, pour enrichir les pauvres, se réduisaient eux-mêmes à l'indigence; où chacun s'empressait d'acheter par le sacrifice de ses possessions terrestres, un héritage immortel. Sans vous proposer de si sublimes modèles, bornons-nous à examiner ce seul point : A quoi vous oblige la loi de l'aumône? que devez-vous donner aux pauvres? A cette question, les pères et les docteurs vous répondent : que vous devez leur faire part de votre superflu, parce que le superflu des riches est le nécessaire du pauvre : *Superflua divitum necessaria pauperum sunt* (2).

Or, qu'est-ce que votre superflu, sinon ce que vous possédez au-delà du nécessaire? Ne vous ré-

(1) Matth. xxv, 41.

(2) St. August. in ps. 147.



criez point, mes Frères, contre cette doctrine qui, au premier aperçu, semble peut-être avoir quelque chose d'outré; mais entendez-la bien, et vous y reconnaîtrez une modération et une sagesse dignes de l'Eglise votre mère, et de l'Esprit-Saint qui la conduit. En effet, nous admettons un triple nécessaire auquel il doit être pourvu : un nécessaire de la vie, un nécessaire d'état et un nécessaire de bienséance. Le nécessaire de la vie, comme tout le monde le voit d'abord, c'est ce qui suffit aux besoins de la nature, et qui est à peu près le même pour tous les hommes. Le nécessaire d'état varie avec la naissance, le rang et la fortune : c'est ce qu'on ne peut retrancher sans descendre au-dessous de sa condition ou de sa dignité. Or, le bon ordre demande que chacun maintienne sa place dans la société humaine. Enfin, le nécessaire de bienséance comprend tout ce qu'exigent les justes et légitimes convenances qu'admet et que respecte la prudence chrétienne. Ce qui excède ce triple nécessaire, est ce superflu dont Jésus-Christ vous demande au moins une partie pour ses membres souffrans; c'est là le fonds que sa providence leur a destiné : *Superflua divitum necessaria pauperum sunt.*

Après cette explication, trop rassuré peut-être, chacun de vous se dit dans le fond de son cœur : Je n'ai donc point de superflu; car à peine mes biens suffisent-ils aux besoins de ma famille et aux strictes bienséances de ma condition et de mon rang.

Oh! mes Frères, ô vous, riches et grands du siècle, souffrez que je me transporte par la pensée dans vos maisons qui sont des palais, et que je considère attentivement tout ce qui s'y présente à mes regards. Dès l'entrée, j'aperçois de magnifiques équipages, un nombreux domestique, un faste et une splendeur dont je serais tenté de croire qu'une partie, retranchée en faveur des pauvres, ne vous ferait rien perdre de la considération dont vous jouissez. Je pénètre ensuite dans ces salles pompeusement déco-

rées, dans ces appartemens somptueux où vous faites votre demeure; je suis frappé de la beauté et de la richesse des ameublemens; j'admire les chefs-d'œuvre des arts et de l'industrie, les objets rares et curieux que le goût et la variété ont rassemblés à grands frais. Hélas! me dis-je à moi-même, combien d'infortunés qui se meurent, reviendraient à la vie, si un seul de ces objets précieux, qui ne servent ici que d'inutiles ornemens, était offert en sacrifice à la charité! Je vois dresser votre table, et elle se couvre à mes yeux de mets délicats et de vins exquis. Hélas! je ne veux pas disputer avec vous sur ce que vous appelez les bienséances de votre rang, ni vous opposer en ce moment les règles austères de la frugalité, de la modération et de l'humilité chrétienne. Sans examiner donc jusqu'à quel point cette magnificence qui m'éblouit peut vous être permise, je me contente de vous demander, en présence de Dieu, si de bonne foi il n'y a rien dans tout cela de superflu, rien qui se puisse diminuer pour nourrir ceux qui manquent du véritable nécessaire et même de pain? Sûr de la réponse que votre conscience vous dictera, je compte ici un premier superflu, que je nomme le superflu de votre luxe.

Passons à un autre, qui est celui de vos plaisirs. Remarquez, je vous prie, comme je désarme aujourd'hui toute la sévérité de mon ministère, et de combien de reproches je suis disposé à vous faire grâce. Je ne demande donc pas si vos plaisirs ne font pas quelquefois vos crimes; si les danses et les spectacles dont vous êtes si épris, ne font pas partie de ces pompes de Satan auxquelles vous avez renoncé par votre baptême; si votre jeu n'est pas un excès et un désordre; si vos parures, ô dames mondaines, ne sont pas trop souvent des nudités et des scandales? Je ne demande même pas si vous oserez un jour, au tribunal de celui qui a dit : « Malheur à vous qui riez maintenant, malheur à vous qui avez votre consolation en ce monde, à présenter les amusemens du